

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 6 mai 2025 à 20h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier;

**Sont présents :**

Monsieur Robert Pufahl, maire  
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

**Sont absents :**

Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant  
Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet est également présente.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 20h00.

**2025.05.083 Nomination d'une greffière-trésorière substitut**

**ATTENDU** l'absence de Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier désigne Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet, à titre de greffière-trésorière substitut pour la durée de la séance du conseil.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025.05.084 Adoption de l'ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1** Nomination d'une greffière-trésorière substitut

2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal :**
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025
4. **Correspondance**
5. **Administration générale**
  - 5.1 Souper au pont Grandchamp 2025 – participation de la Municipalité
  - 5.2 Journalier des travaux publics saison estivale – embauche
  - 5.3 Vente pour non-paiement de taxes de la MRC de D'Autray – nomination d'un représentant de la Municipalité
  - 5.4 Achat de mobilier – autorisation
  - 5.5 Directrice générale adjointe et chargée de projet – entente
  - 5.6 Corporation du patrimoine de Berthier – demande de soutien
  - 5.7 Parc du Chenal-du-Nord à Berthierville - intérêt
6. **Trésorerie**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et à payer
  - 6.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses
7. **Travaux publics**
  - 7.1 Stationnement adjacent au parc Jean-Louis-Poulette – mandat
  - 7.2 Réparations d'asphalte - mandat
8. **Hygiène du milieu**
9. **Urbanisme et environnement**
10. **Sécurité publique et service d'incendie**
11. **Loisirs et culture**
  - 11.1 Pont couvert Grandchamp – demande de restauration
12. **Autre(s) sujet(s)**
13. **Période de questions**
14. **Clôture et levée de la séance**

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière**

**Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur**

**Il est résolu**

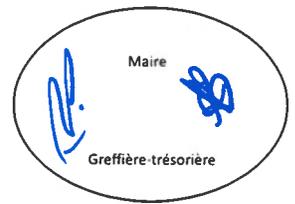
**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**2025.05.085 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.



**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière  
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2025.05.086 Souper au pont Grandchamp 2025 – participation de la Municipalité**

abrogé par la  
résolution  
2025 06.112  
le 3 juin 2025

**ATTENDU QUE** les bénévoles et la coordonnatrice de la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers organisent un souper dans le pont Grandchamp, le samedi 14 juin 2025;

**ATTENDU QUE** des billets sont en vente pour cet événement au coût de cinquante dollars (50,00\$);

**ATTENDU QU'**une demande de participation financière a été faite à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal accueille favorablement cette initiative.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière  
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise une dépense de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) en guise de participation financière pour l'organisation du souper du pont Grandchamp qui se tiendra le samedi 14 juin 2025.

**QUE** cette somme est affectée à même le budget du patrimoine.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.05.087 Journalier des travaux publics saison estivale - embauche**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle  
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche, Monsieur Alexis Bellehumeur, à titre de journalier des travaux publics pour la saison estivale 2025.

**QUE** son horaire de travail est de quarante (40) heures par semaine pour une durée de 16 semaines.

**QUE** la présente résolution est rétroactive au 5 mai 2025.

**QUE** les conditions de son embauche sont établies dans une entente signée par le maire, la directrice générale adjointe et chargée de projet et Monsieur Bellehumeur, dont le conseil a pris connaissance.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.05.088 Vente pour non-paiement de taxes de la MRC de D'Autray – nomination d'un représentant de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la vente pour non-paiement de taxes tenue par la MRC de D'Autray se tiendra le 12 juin 2025 à 10h00 au 550, rue Montcalm à Berthierville;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés par l'article 1038 du *Code municipal* permettant au conseil municipal d'autoriser une personne responsable pour enchérir et acquérir les immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Mme Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet pour représenter la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC de D'Autray et acquérir les immeubles situés sur le territoire de la municipalité ainsi mis en vente, pour et au nom de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.05.089 Achat de mobilier - autorisation**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale adjointe et chargée de projet à procéder aux dépenses nécessaires, pour un montant maximal de dix mille dollars (10 000,00\$) plus les taxes applicables, pour l'achat de mobilier et d'électroménagers dans le garage et le bureau municipal.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.05.090 Directrice générale adjointe et chargée de projet - entente**

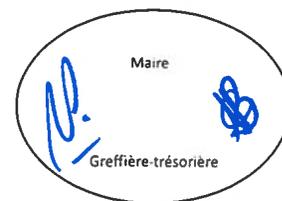
**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et le maire suppléant à signer l'entente relative aux conditions de travail de la directrice générale adjointe et chargée de projet, dont le conseil a pris connaissance.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.05.091 Corporation du patrimoine de Berthier – demande de soutien**

**CONSIDÉRANT** les besoins exprimés par la Corporation du patrimoine de Berthier.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier octroie un don unique de mille dollars (1 000,00\$) à la Corporation du patrimoine de Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.05.092 Parc du Chenal-du-Nord à Berthierville - intérêt**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt déjà manifesté par la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier lors de la rencontre d'avril 2023 avec les élus et les directions générales des six municipalités riveraines relativement à un projet d'aménagement d'un parc à caractère régional sur le site du parc du Chenal-du-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** le site du parc du Chenal-du-Nord appartient à la ville de Berthierville et que cette dernière est favorable à l'aménagement d'un espace public à caractère régional sur cet emplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce site pourrait, le cas échéant, être intégré à un éventuel parc à caractère régional centré sur la mise en valeur de l'archipel du lac Saint-Pierre;

**CONSIDÉRANT** la valeur écologique, culturelle et patrimoniale unique de l'Archipel du lac Saint-Pierre, reconnu par l'UNESCO comme Réserve de biosphère ;

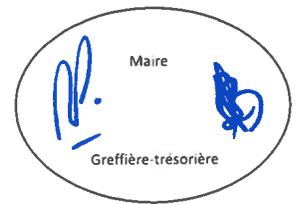
**CONSIDÉRANT QU'**une structure administrative permanente (OBNL) dédiée à la gestion, au développement et à la promotion de ce projet serait pertinente, et pourrait assurer l'autofinancement de ce projet ;

**CONSIDÉRANT** le potentiel qu'offre le site du parc du Chenal-du-Nord comme porte d'entrée principale de l'archipel du lac Saint-Pierre sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** les retombées attendues de ce projet en matière de développement touristique durable, d'intégration au réseau cyclable provincial (Route verte), de sentiers d'interprétation, de valorisation du patrimoine bâti et de dynamisation de l'économie locale ;

**CONSIDÉRANT QUE** des contraintes liées à la réglementation sur les zones potentiellement exposées aux risques inondation et à une contamination résiduelle du sol peuvent limiter, dans les circonstances actuelles, l'utilisation de cet ancien site de la Great Lakes Carbone;

**CONSIDÉRANT QU'**il apparait pertinent de mieux connaître les possibilités d'utilisation du site du parc du Chenal-du-Nord Carbon comme espace public voué à la mise en valeur de l'archipel du lac Saint-Pierre;



**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle

**Il est résolu**

**DE** signifier que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a un intérêt pour le projet d'aménagement d'un espace public à caractère régional sur le site du parc du Chenal-du-Nord et est favorable, le cas échéant, à offrir sa collaboration à l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRÉSORERIE

**2025.05.093 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière

**Il est résolu**

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'avril 2025, pour un montant total de vingt-trois mille neuf cent soixante dollars et soixante cents (23 960,60\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de deux cent cinquante-neuf mille cinq cent quarante-deux dollars et soixante-dix-neuf cents (259 542,79\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois d'avril 2025, pour un montant de quarante-huit mille cent trente-sept dollars et quatre-vingt-quatorze cents (48 137,94\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.05.094 Dépôt du rapport des revenus et dépenses**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle

**Il est résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2025.

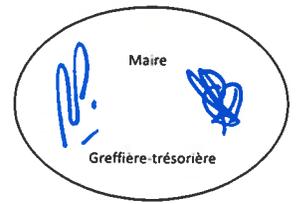
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRAVAUX PUBLICS

**2025.05.095 Stationnement adjacent au parc Jean-Louis-Poulette - mandat**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de deux soumissions pour le matériel, la mise en place et le compactage de 800 tonnes métriques d'asphalte recyclé dans le stationnement adjacent au parc Jean-Louis-Poulette;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :



- Les entreprises Berthier Inc., au montant de dix-sept mille deux cent cinquante dollars (17 250,00\$) plus les taxes applicables;
- Terrassement Baril, au montant de trente-neuf mille neuf cent trente-six dollars (39 936,00\$) plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour le matériel, la mise en place et le compactage de 800 tonnes métriques d'asphalte recyclé dans le stationnement adjacent au parc Jean-Louis-Poulette au plus bas soumissionnaire soit :

- Les entreprises Berthier Inc., au montant de dix-sept mille deux cent cinquante dollars (17 250,00\$) plus les taxes applicables;

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.05.096** Réparations d'asphalte - mandat

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de quatre soumissions pour des réparations d'asphalte à divers endroits sur son territoire pour une superficie d'environ 800 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Marion asphalte inc., au montant de vingt-huit mille dollars (28 000,00\$) plus les taxes applicables;
- Vincent asphalte inc., au montant de quarante-quatre mille neuf cents dollars (44 900,00\$) plus les taxes applicables;
- Asphalte Lanaudière inc., au montant de trente-deux mille quatre cent quarante dollars (32 440,00\$) plus les taxes applicables;
- Pavage Rocheleau inc., au montant de cinquante-huit mille neuf cent cinquante-cinq dollars et cinquante (58 955,50\$), plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour les réparations d'asphalte à divers endroits sur le territoire de la municipalité au plus bas soumissionnaire soit :

- Marion asphalte inc., au montant de vingt-huit mille dollars (28 000,00\$) plus les taxes applicables;

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

**2025.05.097** Pont couvert Grandchamp – demande de restauration

**CONSIDÉRANT QUE** le pont couvert Grandchamp est plus que centenaire;



**CONSIDÉRANT** son intérêt patrimonial en raison de sa valeur historique, architecturale et emblématique;

**CONSIDÉRANT** sa grande valeur d'usage;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce legs du passé;

**CONSIDÉRANT QU'**il jouit d'un excellent taux d'authenticité, d'une grande intégrité architecturale;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été sauvé en 1996 grâce à l'engagement et à l'implication des riverains - très bel exemple d'action citoyenne – *des corvées à l'ancienne*;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ne pas dilapider notre patrimoine bâti et de conserver des biens patrimoniaux pour les générations à venir;

**CONSIDÉRANT** son grand potentiel touristique étant près de grands axes routiers;

**CONSIDÉRANT QU'**il est le seul pont couvert encore existant dans toute la grande région Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc des ponts couverts au Québec est en décroissance constante;

**CONSIDÉRANT** son aura romantique et sa valeur iconique, c'est notre plus belle signature territoriale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont est un élégant témoin de notre architecture rurale, un noble témoin d'une trace laissée par nos aïeux;

**CONSIDÉRANT QUE** la conservation de ce précieux pont couvert est un beau témoignage de respect et de gratitude à nos précieux ancêtres pour leur ingéniosité et leur labeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal l'a cité en 2018 bien patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Burelle

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Il est résolu**

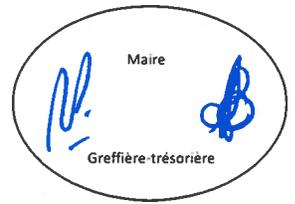
**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande officiellement et avec insistance à la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx, responsable de la région Lanaudière et à la ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), Madame Geneviève Guilbault, de procéder à la restauration intégrale et complète du pont couvert Grandchamp qui enjambe la rivière Bayonne à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20h20 à 20h36.

---



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**2025.05.098 Clôture et levée de la séance**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Alain Laferrière  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur  
**Il est résolu**

De clore et de lever cette séance à 20h37.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

  
\_\_\_\_\_  
Robert Pufahl  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Carol-Anne Benjamin,  
Directrice générale adjointe et chargée de projet